

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	Envoyé en préfecture le 18/09/2026 Reçu en préfecture le 18/09/2026 Publié le ID : 035-213500051-20260907-DE_2026_09_06-DE EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL 07 SEPTEMBRE 2026
Date de la convocation 01/09/2026 Date d'affichage 01/09/2026 Nombre de conseillers VOTANTS : 11 PRESENTS : 11 EN EXERCICE : 11	L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel <u>Etaient présents</u> : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1 ^{er} Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Aline Beusquart, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice, <u>Etaient excusés</u> : Gisèle FROC a été élue secrétaire.

Objet n°2026_09_06 Budget assainissement : affectation du résultat exercice 2025

Annule et remplace la délibération 2026_03_06

En application des articles L 2311-5, R2221-48-1, R2311-12, D2517-12 et D 5217-13 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de M Thomas BARDY, maire
M BARDY propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2025, soit 3 000.15€ comme suit :
➤ 3 000.15€ à la section fonctionnement au 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, soit 3 000.15€ comme suit :
➤ 3 000.15€ à la section fonctionnement au 002.

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

